

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 23 février 2022 à 15 :30 heures.

RÉSOLUTION
2022-02-36

OBJET : Projet de règlement 22-01 Processus de consultation publique et avis public –
Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de
modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté le Projet de règlement #22-01 ce mercredi 23 février 2022;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) (art. 53 à 53.4.); le conseil de la MRC doit tenir une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QU'une consultation publique sur le Projet de règlement #22-01 sera tenue lors de la séance du mois de mars 2022 à 14h;

QUE le délai municipal pour recueillir les commentaires par écrit des intéressés sera du 28 février au 18 mars 2022 inclusivement;


QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, à l'égard du Projet de règlement #22-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement, crée une commission présidée par le préfet, M. Eric Westram, co-présidée par la préfète suppléante Mme Julie Boivin, du directeur général de la MRC qui agira à titre de secrétaire de ladite commission et de la Coordinatrice de l'aménagement et de l'environnement de la MRC à titre de ressource accompagnatrice et d'assistance.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville délègue, au directeur général et secrétaire-trésorier, le pouvoir de déterminer les modalités de cette consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
(Sujette à ratification par le Conseil)

Ce 23e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.



Kamal El-Batal, DBA., Adm. A
Directeur général et secrétaire-trésorier